



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

BUDGET 2019

Taux de taxes foncières, des services d'eau, d'assainissement des eaux et des matières résiduelles, en fonction des besoins financiers

Malgré l'exercice rigoureux de compression et de rationalisation pour réduire l'augmentation des dépenses, nous devons dégager un revenu de taxes foncières de 1 673 509 \$ pour l'exercice financier 2019. À compter du 1^{er} janvier 2019, un nouveau rôle d'évaluation a été déposé par la firme Altus, l'évaluateur de la MRC de La Matapédia, et les valeurs imposables ont été mises à jour. Ces valeurs sont basées sur le marché de 2017, tandis qu'au dernier rôle d'évaluation, la valeur imposable était basée sur le marché de 2011. L'assiette des valeurs imposables a augmenté de 13,54 %, passant de 119 037 000 \$ à 135 158 500 \$. Par conséquent, la catégorie d'immeubles industriels a été augmentée de 2 %, passant de 1,5420 \$ à 1,5728 \$ par 100 \$ d'évaluation. Les autres catégories d'immeubles subissent les baisses suivantes : immeubles non résidentiels, de 1,5228 \$ à 1,5096 \$, immeubles 6 logements et plus (pour cette catégorie d'immeubles le taux maximum est appliqué, et ce en fonction du taux de base) de 1,4987 \$ à 1,3672 \$, les immeubles agricoles et les immeubles résiduels (résidences, lots boisés, terrains vacants), de 1,2086 \$ à 1,0256 \$. Pour couvrir les investissements dans le réseau routier, la taxe spéciale passe, en 2019, à 0,0424 \$ comparativement à 0,0372 \$ par 100 \$ d'évaluation, en 2018. Voici les tableaux détaillant les taux de taxes variés et la taxe spéciale :

Tableau 1 : Taux de taxe par catégories d'immeubles – Comparatif : 2016, 2017, 2018, 2019

Catégories d'immeubles	Taux de taxe foncière par 100 \$ d'évaluation 2016	Taux de taxe foncière par 100 \$ d'évaluation 2017	Taux de taxe foncière par 100 \$ d'évaluation 2018	Taux de taxe foncière par 100 \$ d'évaluation 2019	Pourcentage d'augmentation de la taxe foncière par catégories d'immeubles de 2018 à 2019
Immeubles non résidentiels (Commerces)	1,4393 \$	1,4930 \$	1,5228 \$	1,5096 \$	- 0,87 %
Immeubles industriels	1,4825 \$	1,5118 \$	1,5420 \$	1,5728 \$	2 %
Immeubles de six logements ou plus	1,4165 \$	1,4693 \$	1,4987 \$	1,3672 \$	- 8,8 %
Immeubles agricoles	1,1423 \$	1,1849 \$	1,2086 \$	1,0256 \$	- 15,14 %
Immeubles résiduels (taux de base) (Exemple : résidences, lots boisés et terrains vacants)	1,1423 \$	1,1849 \$	1,2086 \$	1,0256 \$	- 15,14 %



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Tableau 2 : Taux de taxe spéciale concernant les investissements au réseau routier

Taxation selon la valeur imposable	Taux de taxe spéciale par 100 \$ d'évaluation 2018	Taux de taxe spéciale par 100 \$ d'évaluation 2019
Appliquer sur l'ensemble des immeubles selon leurs valeurs imposables	0,0372 \$	0,0424 \$

Avec la mise en fonction de notre nouvelle usine de filtration, sur une base annuelle, et les remboursements de cet investissement et malgré une subvention du programme FEPTEU de 83 %, la taxe de service d'eau est majorée de 359 \$ à 489 \$. Par cet investissement, nous réalisons également le raccordement en eau et égout du chalet des Sentiers Mic-Mac et nous favorisons du même coup un nouveau projet de développement résidentiel d'envergure pour favoriser l'essor de notre municipalité.

La taxe pour l'assainissement des eaux usées est augmentée de 14 \$, passant de 200 \$ à 214 \$.

La taxe de service des matières résiduelles demeure à 230 \$.

Deux nouvelles taxes de secteur s'ajoutent en 2019 :

- 1- La taxe pour l'égout du secteur de la route 132 Est, avec l'aide d'une subvention du programme FEPTEU de 83 %, est fixée à 361 \$ afin de couvrir la part de la Municipalité.
- 2- Pour le développement résidentiel du secteur de la route Sainte-Paule, la taxe de secteur est fixée à 357 \$. Pour cette dernière, il est important de souligner que le promoteur privé assume près de 70 % des coûts de l'investissement, à même le règlement d'emprunt 2018-05.

Tableau 3 : Résumé de la tarification 2016 à 2019

SERVICES	2016	2017	2018	2019	ÉCART
Eau	224 \$	250 \$	359 \$	489 \$	130 \$
Assainissement des eaux	190 \$	200 \$	200 \$	214 \$	14 \$
Réserve financière assainissement des eaux	10 \$	10 \$	10 \$	10 \$	0 \$
Matières résiduelles	225 \$	225 \$	230 \$	230 \$	0 \$
TOTAL	649 \$	685 \$	799 \$	943 \$	144 \$

Globalement, à titre d'exemple, pour une propriété correspondant à l'évaluation moyenne d'une résidence à Sayabec, soit 106 521 \$, le contribuable voit sur son compte de taxes, incluant la taxe foncière et les taxes de services, une augmentation moyenne de 188,97 \$.



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

Tableau 4 : Compte de taxes pour l'évaluation moyenne d'une résidence

	Évaluation moyenne d'une résidence	Taux de taxe	Taux de taxe spéciale	Total	Taxes de services	Total	Écart
2018	87 965 \$	1,2056 \$	0,0372 \$	1095,87 \$	799 \$	1 894,87 \$	
2019	106 521 \$	1,0286 \$	0,0424 \$	1140,84 \$	943 \$	2 083,84 \$	+ 188,97 \$

Source : Évaluation moyenne d'une résidence pour 2019, au dépôt du rôle en décembre 2018.

Présentation du rapport financier prévisionnel 2019

1. Le 18 décembre 2018, le conseil municipal a adopté un budget équilibré de 4 043 992 \$. Nous avons prévu des activités d'investissements minimales dans le budget courant pour un montant de 17 000 \$ réparti comme suit: 4 000 \$ pour un équipement « tapis roulant » au Centre de conditionnement physique, 5 000 \$ pour une borne électrique, 3 500 \$ pour un compresseur, 1 000 \$ pour un marteau compresseur et une plaque vibrante à 3 500 \$.
2. Des investissements de 10 000 000 \$ sur notre réseau routier sont prévus sur le tronçon de la route du Lac-Malcolm (90 % de subvention) en partenariat avec les municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase. La Municipalité de Sayabec assure la gestion financière de ce projet.
3. Nous aurons à réfléchir sur la réalisation des projets d'agrandissement de la réserve à la biomasse, le prolongement du réseau chaleur vers le garage municipal et le réaménagement de ce dernier ainsi que l'agrandissement de l'hôtel de ville. De plus, nous continuons nos démarches pour l'amélioration de l'aménagement paysager sur les rues Boulay et Fenderson longeant le chemin de fer. Une rencontre tenue à l'été 2018 avec les responsables du CN a permis d'obtenir une entente de principe concernant les travaux projetés.
4. Nous avons décidé de maintenir l'aide financière au Salon des Mots (5 000 \$), à la Maison des Jeunes (2 500 \$), au Comité d'enrichissement musique (2 200 \$), au Journal L'Écho sayabécois (500 \$) ainsi qu'à la Gare Patrimoniale/Maison de la Culture (2 000 \$). De plus, en partenariat avec la Maison des Jeunes, nous avons planifié investir un montant de 5 000 \$ dans la réalisation d'un projet de promotion et de sensibilisation citoyenne concernant les matières résiduelles.
5. La Municipalité aura à adopter un règlement de crédits de taxes afin de favoriser la réalisation du projet de 15 logements avec services pour assurer la rétention de nos retraités.
6. En terminant, comme il se doit, je vous présente le plan triennal d'immobilisations :



MUNICIPALITÉ DE SAYABEC

ANNÉE 2019

TYPE D'IMMOBILISATIONS	MONTANT	FINANCEMENT
Borne électrique	5 000 \$	Budget courant
Compresseur	3 500 \$	Budget courant
Marteau compresseur	1 000 \$	Budget courant
Plaque vibrante	3 500 \$	Budget courant
Tapis roulant	3 500 \$	Budget courant
Réfection de la route du Lac Malcom (en partenariat avec les municipalités de Saint-Noël et Saint-Damase)	10 000 000 \$	Règlement d'emprunt et subvention (90%)
Agrandissement de la réserve de la biomasse, prolongement du réseau chaleur jusqu'au garage municipal et réaménagement de ce dernier	1 000 000 \$	Règlement d'emprunt et subvention (80%)
Agrandissement de l'hôtel de ville	1 500 000 \$	Règlement d'emprunt et subvention (65%)

ANNÉE 2020

TYPE D'IMMOBILISATIONS	MONTANT	FINANCEMENT
Terrain de tennis	À déterminer	À déterminer
Aménagement récréotouristique pointe du lac Matapédia, parc Pierre-Brochu et sentiers Mic-mac	À déterminer	À déterminer

ANNÉE 2021

TYPE D'IMMOBILISATIONS	MONTANT	FINANCEMENT
Aménagement de jeux d'eau	À déterminer	À déterminer
Réaménagement de l'ancien garage municipal	À déterminer	À déterminer
Zamboni électrique	À déterminer	À déterminer

Marcel Belzile
Maire